

Communiqué du Collectif ESR.INRAE.PIERROTON

Contre la LPR et la venue des comités d'évaluation de l'HCERES dans nos unités

Comme une très grande majorité de nos collègues de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) qui se sont exprimés dans des collectifs démocratiques, **l'assemblée du personnel de l'unité mixte de recherche (UMR) Biogeco qui s'est tenue par visio-conférence le mardi 11 décembre 2020, s'est prononcée contre la mise en place de la loi de programmation de la recherche (LPR) votée en novembre dernier.** La motion présentée ci-dessous détaille les raisons de ce rejet, déjà largement exprimées par ailleurs. Au-delà de cette nouvelle motion, nous avons appelé l'ensemble de nos collègues à s'opposer à la mise en place de cette loi par différentes actions telles que des grèves et des manifestations, ainsi que par différentes actions administratives. Nous espérons ainsi que nos dirigeants d'instituts et d'universités, ainsi que le gouvernement entendront enfin nos revendications.

Nous nous sommes exprimés au dernier conseil de notre unité, le 14 décembre 2020, et avons demandé en premier lieu la mise en place d'un vote anonyme afin que chaque personne puisse s'exprimer, et nous avons évoqué en second lieu la possibilité de refuser la prochaine réception du comité HCERES. Cette dernière action ne s'inscrit nullement dans le refus d'une évaluation. Nous considérons simplement que les conditions actuelles de celle-ci ne sont pas favorables à un débat serein et contradictoire sur les objectifs et les moyens de nos recherches et de nos enseignements.

Nous regrettons profondément le refus de la direction d'ouvrir ce débat et d'interroger, comme le collectif RogueESR y invite¹, les dérives actuelles de l'évaluation scientifique et ce que représente aujourd'hui l'HCERES, un symbole fort du fonctionnement actuel de l'ESR, ainsi que son possible devenir avec la nomination de M. Coulhon, en tant que nouveau directeur, et porteur de l'idéologie gouvernementale actuelle². **Ainsi, contrairement à la teneur d'un message du président de notre comité d'évaluation adressé aux personnels de l'UMR, nous pensons que nous ne nous trompons pas de cible en refusant la venue prochaine du comité.** Nous ré-affirmons, ici et une nouvelle fois, que ce refus permettrait d'une part de prendre le temps de débattre collectivement du cadre de nos recherches et de nos enseignements, et que d'autre part, ce refus est une manière efficace de signifier au gouvernement que nous n'acceptons pas le diktat qui nous est imposé avec cette loi destructrice du fonctionnement collégial de l'ESR, camouflée en loi de programmation, et votée lors d'une procédure accélérée.

Dès lors, pour prolonger ce débat contradictoire et nécessaire pour la construction des futurs savoirs démocratiques, **nous inviterons dans les jours prochains nos collègues de l'unité Biogeco à se prononcer librement, par un vote anonyme, sur l'acceptation de cette loi dite LPR, ainsi que sur la venue du comité d'évaluation en février prochain dans notre unité.** En cela, nous rejoignons les actions de plus en plus nombreuses qui s'opposent à cette loi et qui visent en particulier à désavouer les procédures actuelles d'évaluation par l'HCERES, notamment à l'appel de l'assemblée des directions de laboratoires (ADL, rassemblant plus de 800 directions de laboratoires³) lancé le vendredi 18 décembre dernier⁴.

Parce que cette question dépasse largement notre UMR, **nous invitons les autres collectifs de recherche et d'enseignement à se saisir de ce débat** et à envisager toutes les actions administratives et politiques qui permettraient enfin de faire entendre nos voix et nos espérances pour un monde plus démocratique et solidaire.

Le collectif ESR.INRAE.PIERROTON – le 4 janvier 2021 – Cestas-Pierroton

¹ <http://www.sauvonsluniversite.fr/spip.php?article8797>

² <https://academia.hypotheses.org/27692>

³ <https://adl.frama.site/blog/membres>

⁴ https://ia801503.us.archive.org/0/items/adl_20201217/appel_desaveu_hceres.pdf

Motion contre la loi de programmation de la recherche du personnel de l'UMR BIOGECO

le 10 décembre 2020

Le personnel de l'UMR BIOGECO, INRAE, Université de Bordeaux réuni ce jeudi 10 décembre 2020 en assemblée générale exprime son rejet de la loi de programmation de la recherche qui vient d'être votée à l'Assemblée Nationale. Comme une grande majorité de nos collègues, de nombreuses commissions spécialisées, des sociétés savantes et des comités d'organismes scientifiques et universitaires, nous réaffirmons ici que cette loi aggrave les conditions de fonctionnement des laboratoires et des enseignements universitaires et ne répond aucunement aux préoccupations et attentes du personnel de la recherche publique et de l'enseignement supérieur.

Au contraire de ce qu'elle prétend être, cette loi réduit l'attractivité des carrières scientifiques en instaurant des CDI dit « chantier ou mission » et des chaires juniors, qui accentuent la précarité pour les non-statutaires, touchant en particulier les plus jeunes d'entre nous. Ces nouveaux statuts sont de fausses réponses pour l'emploi scientifique, en transformant la plupart de nos futurs collègues en intérimaires de la recherche et de l'enseignement supérieur, et en décourageant les carrières futures. Par ailleurs, le fonctionnement des laboratoires sur la base de l'augmentation d'appels à projet que cette loi promet, accentue encore les logiques de court-terme et de sujets convenus sur les orientations scientifiques, ainsi que la compétition entre les laboratoires pour les ressources. Cette logique est contraire au besoin de stabilité, de collaborations, et de prise de risques sur des sujets difficiles et novateurs que les défis planétaires réclament. De plus, en ajoutant à cette loi, dans la précipitation et la confusion, la perte de prérogative sur le recrutement des enseignant-e-s chercheur-e-s de la Commission Nationale des Universités, et en y ajoutant des termes flous sur le « respect des valeurs de la République », cette loi s'attaque à l'autonomie intellectuelle de la communauté scientifique et à la collégialité indispensable au débat critique d'une recherche indépendante de tout lobby politique, économique et social. Pour finir, nous dénonçons par la même, une loi budgétaire insincère car basée sur une période que le gouvernement actuel ne peut garantir et sur des montants bien insuffisants une fois l'inflation et l'ancienneté du personnel prises en compte.

Le personnel réuni en cette assemblée générale demande que le gouvernement revienne sur cette loi et prenne enfin en considération les légitimes revendications de la grande majorité du personnel de la recherche et de l'enseignement supérieur qui sont l'augmentation du nombre de postes statutaires dans les organismes de recherche et dans les universités, des moyens de financements récurrents qui permettent de développer des recherches ambitieuses et sur des temps longs, et le maintien de la collégialité dans le recrutement et les avancements du personnel.

Nous appelons l'ensemble de la communauté scientifique à se saisir de ces revendications et à se donner les moyens de les imposer à un gouvernement qui reste sourd depuis trop longtemps à la colère qui s'installe toujours un peu plus dans nos laboratoires. Au-delà des grèves et des manifestations ponctuelles, nous appelons à réfléchir et discuter d'actions administratives qui permettraient de nous faire entendre enfin de ce gouvernement.

Cette motion a été votée à l'unanimité du personnel présent.